



Le travail d'attaché militaire peut être très varié. On voit ici le colonel Chris Kilford et l'ambassadeur John T. Holmes planter un arbre sur la péninsule de Gallipoli en Turquie.

## LES PREMIÈRES ANNÉES – COURTE HISTOIRE DU PROGRAMME DES ATTACHÉS MILITAIRES DU CANADA 1945-1965

par Christopher Kilford

### Introduction

À l'heure actuelle, 30 attachés militaires du Canada sont en poste dans des ambassades et des haut-commissariats de notre pays, un peu partout dans le monde; très souvent, ces officiers supérieurs sont les seuls représentants de notre appareil militaire dans leur pays d'affectation<sup>1</sup>. Ils assument toute une gamme de responsabilités. D'abord et avant tout, ils tiennent le Quartier général de la Défense nationale (QGDN) au courant des dossiers intéressant la sécurité et la défense dans les pays où ils sont accrédités à titre unique ou multiple. En deux mots, ils observent la situation et font rapport. Les attachés militaires appuient aussi les opérations des Forces canadiennes, notamment en obtenant des autorisations de survol, en prêtant leur concours pendant les évacuations et les opérations humanitaires et en fournissant des conseils quand de grands déploiements sont imminents. Ils gèrent aussi les programmes d'aide militaire bilatérale et ils offrent parfois leur appui aux fabricants canadiens de matériel militaire cherchant à commercialiser leurs produits. Les attachés militaires représentent en outre le Canada à de nombreuses activités et cérémonies commémoratives.

Enfin, ils fournissent de judicieux conseils militaires à leur ambassadeur et, en cette qualité, ils doivent comprendre à fond le contexte stratégique. Une certaine aisance dans l'emploi de la langue du pays constitue toujours un atout.

Les attachés militaires jouent un rôle utile depuis des centaines d'années, c'est-à-dire depuis l'époque où des officiers étaient affectés auprès des forces armées étrangères, d'habitude pendant des opérations, pour se renseigner sur de nouvelles armes et tactiques. « C'est pendant le XIX<sup>e</sup> siècle », écrivent J. Mackay Hitsman et Desmond Morton, « que le rôle de l'attaché militaire atteint son zénith. L'art de la guerre subissant une transformation sous l'effet de la technologie, c'est l'attaché militaire, dans les ambassades et au sein des armées sur le ter-

*Le colonel Christopher Kilford, CD, Ph.D., est actuellement attaché militaire du Canada en Turquie; il est également accrédité à ce titre en Azerbaïdjan, en Géorgie et au Turkménistan. En 2009, il a terminé son doctorat à l'Université Queen's. Sa thèse a porté sur les rôles que l'appareil militaire joue dans les sociétés en développement et a mis l'accent sur l'aide militaire que le Canada a apportée au monde en développement pendant la période postérieure au colonialisme.*

rain, qui transmet les nouvelles doctrines sur la stratégie et la tactique à ses homologues<sup>2</sup>. » En particulier, ces deux auteurs ont écrit sur le capitaine Herbert Thacker, premier attaché militaire du Canada, qui a été détaché auprès de l'Armée japonaise pendant la guerre russo-japonaise.

De quoi le programme des attachés militaires du Canada retourne-t-il aujourd'hui? Comment le programme a-t-il évolué depuis le moment où notre pays a envoyé le capitaine Thacker outre-mer en 1904? En fait, entre 1904 et 1945, si l'on exclut les conseillers militaires présents à Londres et à Washington pendant la Seconde Guerre mondiale, le Canada n'avait aucune organisation d'attachés militaires. Dans le présent document, je répondrai aux questions posées ci-dessus, notamment en traitant les thèmes suivants : les premiers efforts timides d'après-guerre pour établir un réseau d'attachés militaires, et les raisons invoquées; la résistance opposée au début par certains milieux à l'envoi d'attachés à l'étranger; comment les fondements du programme des attachés militaires s'étaient raffermis en 1965.



MDN : photo : colonel C. Kilford

Les attachés doivent bien connaître les forces militaires du pays hôte. On voit ici les troupes turques défilant devant la tribune officielle pendant le défilé turc annuel du jour de la Victoire.

### Pourquoi le Canada a-t-il élaboré son programme des attachés militaires?

Comme je l'ai déjà mentionné, pendant la Seconde Guerre mondiale, les officiers militaires canadiens ont assuré une liaison essentielle entre l'appareil militaire de leur pays et leurs homologues à Londres et à Washington sur les questions militaires. Cependant, quand la guerre froide a commencé, on a compris à Ottawa qu'il fallait faire plus au chapitre de la recherche du renseignement; une des façons de répondre à la demande grandissante d'information consistait à employer des attachés militaires. Par conséquent, en décembre 1946, le Comité du renseignement interarmées (CRI), qui comprenait des membres des trois armées, des services de recherches pour la défense, des Affaires étrangères et de la GRC, a présenté ses recommandations au Comité des chefs d'état-major quant aux endroits où il conviendrait, selon lui, d'affecter des attachés militaires dans l'avenir. Dans un premier temps, le CRI a concédé que le Canada ne pouvait espérer rivaliser avec les États-Unis et le Royaume-Uni pour ce qui était de « maintenir un réseau mondial du renseignement »<sup>3</sup>. Cependant, il a ajouté que le Canada

devait apporter des contributions dans le domaine du renseignement, si petites fussent-elles. Ce faisant, il « s'assurerait de recevoir un maximum de renseignement de toutes sortes de la part des États-Unis et du Royaume-Uni »<sup>4</sup>.

Tout en exprimant un besoin de renseignement original recueilli sur le terrain, le CRI a admis que la capacité de digérer l'information à Ottawa était limitée. « Nous estimons, a-t-il affirmé, que le travail des attachés sera inutile à moins que les services du renseignement à Ottawa aient un personnel de qualité suffisamment nombreux pour exploiter les fruits des efforts des attachés<sup>5</sup>. » En ce qui concernait la sélection des attachés, le CRI a bien précisé également que les postes ne pouvaient pas être confiés à n'importe qui. « Selon nous, il est primordial, écrivait-il, que seuls des officiers compétents, capables d'obtenir le renseignement recherché, soient nommés attachés, et nous soulignons l'importance de ne pas choisir ces officiers uniquement en fonction de leur ancienneté dans l'armée en question<sup>6</sup>. »

Dans son rapport, le CRI a formulé des recommandations détaillées sur les endroits où il convenait, selon lui, d'affecter des attachés militaires canadiens, tout en précisant pourquoi :

#### L'Union soviétique

Compte tenu de l'importance évidente de l'URSS du point de vue du renseignement, nous estimons que les trois armées devraient être représentées à Moscou. Parallèlement, nous sommes conscients du fait que, toujours du point de vue du renseignement, d'autre information peut souvent être recueillie par des attachés en poste dans des pays voisins de l'URSS. Par conséquent, nous croyons qu'il devrait y avoir trois attachés à Moscou, mais que cela dépend dans une certaine mesure des possibilités qu'il y aura peut-être dans l'avenir de mettre des attachés en poste en Pologne, en Tchécoslovaquie ou en Yougoslavie. Il y a déjà un attaché militaire à Moscou. Nous savons qu'il est difficile de trouver des locaux dans cette ville, mais nous recommandons

instamment que des mesures soient prises immédiatement pour y nommer un attaché de l'aviation. Nous croyons comprendre qu'un candidat valable sera bientôt disponible. Nous recommandons aussi de nommer un attaché naval, mais nous estimons que cette affectation n'est pas aussi prioritaire que celles des représentants des deux autres armées. Selon nous, on répondrait en partie aux besoins d'ordre naval en nommant un attaché dans un autre pays, à la périphérie de l'Union soviétique. Il convient de souligner que la Mission soviétique à Ottawa est considérablement plus grande que celle du Canada à Moscou et qu'elle comprend trois attachés militaires. Nous pensons qu'il y aurait lieu de souligner cet état de choses pendant les négociations avec les autorités soviétiques.

#### La Chine

Selon nous, les postes d'attaché en Chine sont primordiaux, vu l'information pouvant y être recueillie sur l'Union soviétique, mais nous savons aussi qu'une étude sur l'armée chinoise importe dans une certaine mesure. Il y a déjà un attaché militaire à Nankin, et nous recommandons d'y maintenir son poste<sup>7</sup>.

### La France

Paris est actuellement la plus importante capitale en Europe occidentale et est par conséquent un centre clé pour la collecte de renseignement sur l'Europe occidentale en général et sur l'Union soviétique. Il y a déjà là des attachés de l'armée et de l'aviation, et nous recommandons d'y nommer dès que possible un attaché naval.

### La Norvège

La géographie et le climat de la Norvège s'apparentent à ceux du Canada. Du point de vue des expériences techniques, et des problèmes de défense en général, nous pouvons en apprendre beaucoup en entretenant des rapports étroits avec les forces norvégiennes. Cela vaut particulièrement pour l'aviation de ce pays, qui commence à effectuer des vols expérimentaux dans l'Arctique. Nous recommandons par conséquent de nommer un attaché de l'aviation à Oslo. En ce qui concerne la marine et l'armée, nous admettons que la première devrait passer en second si l'on juge souhaitable d'affecter là-bas un attaché naval. Nous estimons cependant que nos opinions sur la nomination d'attachés à Oslo changeraient si une mission diplomatique était ouverte à Stockholm, et nous recommandons que, si cela se produit, le Canada réétudie toute la question de la représentation des attachés en Scandinavie en général.

### La Grèce

Nous estimons qu'un attaché d'une des armées devrait être nommé à l'ambassade du Canada en Grèce. On pense que c'est un bon poste d'écoute pour ce qui est des questions concernant les armées de l'URSS et, en particulier, l'armée de terre. Nous recommandons par conséquent d'affecter un attaché militaire en Grèce. Si jamais des missions ouvrent leurs portes en Turquie, en Yougoslavie ou en Italie, nous pensons qu'il faudrait réétudier les priorités, car la marine et l'aviation ont d'énormes intérêts dans le centre et l'est de la Méditerranée.

### La Belgique

Nous recommandons de nommer un attaché militaire à Bruxelles à titre temporaire, en attendant l'ouverture d'une mission diplomatique à Prague. Nous estimons que Bruxelles est bien située pour recueillir de l'information sur les opinions des milieux militaires des petites puissances occidentales, notamment sur l'Union soviétique.

### Le Mexique

Le Mexique poursuit son développement en tant que puissance aérienne militaire et civile, et la plupart des membres actifs de ses forces armées tendent à concentrer leur attention sur l'aviation. Le pays affecte une part considérable de son budget de défense aux installations aériennes et, d'après les indications actuelles, il semble probable que cette tendance s'accroisse. Nous estimons donc qu'un attaché de l'aviation devrait être nommé au Mexique.

### L'Amérique du Sud

Du point de vue naval, nous estimons qu'il importe de nommer un attaché soit au Brésil soit en Argentine, vu la présence relativement limitée des attachés navals du Royaume-Uni, l'importance générale de l'Amérique du Sud dans son ensemble et les efforts que l'URSS déploie pour accroître son influence dans cette partie du monde. Du point de vue de l'aviation, nous considérons que l'Argentine est le plus important des pays sud-américains. Par conséquent, nous recommandons d'affecter un attaché de l'aviation à Buenos Aires, et un attaché naval, à Rio de Janeiro<sup>8</sup>.

Tous comptes faits, le CRI (si l'on exclut les postes existants déjà à Londres, Moscou, Nankin, Paris et Washington) a recommandé que le Canada affecte deux autres attachés en Union soviétique et un autre en France et qu'il crée des postes en Argentine, en Belgique, au Brésil, en Grèce, au Mexique et en Norvège. Dans presque tous les cas, le CRI se préoccupait de l'Union soviétique et se souciait de recueillir de l'information utile pour le Canada et ses alliés.

### L'influence des Affaires étrangères

Si le Canada devait affecter des attachés militaires plus nombreux un peu partout dans le monde, le ministère des Affaires étrangères tenait à ce qu'un protocole d'entente entre lui et le ministère de la Défense en définisse le mandat. En mai 1946, le sous-secrétaire d'État par intérim aux Affaires étrangères avait déjà écrit au sous-ministre de la Défense nationale (Armée) en précisant que, pendant la guerre, « [...] il était quasi inévitable que les attachés militaires dans nos missions se chargent de certaines tâches qui incombent normalement au personnel diplomatique. Nous sommes [ajoutait-il] très reconnaissants de l'aide que les attachés militaires ont fournie à nos missions pendant la guerre, mais [...] le moment est maintenant venu de mieux délimiter les fonctions de ces attachés<sup>9</sup>. » Dans cette lettre, il a poursuivi comme suit :

Si je comprends bien, en envoyant un attaché militaire dans une de nos missions, le gouvernement canadien



Des chars M60 turcs pendant le défilé du jour de la Victoire.

MDN: photo : colonel C. Kilford

veut se donner une source directe d'information sur l'organisation, les progrès et la valeur des forces et des ressources militaires du pays auprès duquel l'attaché militaire est accrédité. Toute autre fonction à caractère social ou cérémonial que ce dernier peut être appelé à remplir revêt une importance secondaire.

Il est essentiel, comme vous le dites, que l'attaché militaire soit parfaitement informé sur l'état de l'économie et le contexte politique du pays où il est affecté. Autrement, il ne peut pas jouer à fond son rôle qui consiste à tirer des conclusions sur l'efficacité militaire du pays en question, sur son état de préparation en vue de la guerre, sur la mobilisation de ses industries ou encore sur l'orientation de sa pensée militaire. Il importe donc que l'attaché militaire entretienne des rapports étroits avec les agents politiques et économiques de la mission, afin de favoriser un échange maximal d'informations et d'opinions sur ces sujets<sup>10</sup>.

En octobre 1946, le ministère des Affaires étrangères et le ministère de la Défense se sont finalement entendus sur ce que seraient les toutes premières attributions des attachés militaires. Les instructions établies alors avaient une vaste portée, et les attachés militaires ont d'emblée reçu la consigne suivante : « [Les attachés militaires doivent faire preuve] d'une circonspection extrême afin qu'on ne les soupçonne jamais d'essayer d'obtenir de l'information secrète par des moyens illicites. Ils ne doivent entretenir aucun rapport avec des personnes agissant ou professant agir à titre d'espion ou d'agent secret »<sup>11</sup>. Outre les questions militaires, on leur a demandé de se tenir au courant de la conjoncture économique et politique, car, pour se faire une idée précise de l'état de préparation d'un pays étranger en vue de la guerre, il faut prendre en compte sa stabilité politique et la force de son industrie »<sup>12</sup>. Enfin, on leur a ordonné de n'avoir aucun lien avec les groupes politiques, sociaux et/ou religieux dans les forces armées du pays hôte.

Les ministères s'étaient entendus sur les attributions à Ottawa, en octobre 1946, mais il y avait encore du travail à faire pour établir où le Canada devait affecter ses attachés militaires. Comme je l'ai indiqué plus haut, le CRI a formulé ses recommandations en décembre 1946, mais les chefs d'état-major n'étaient pas entièrement convaincus, et le ministère des Affaires étrangères avait encore des réserves lui aussi. Les recommandations du CRI ont été étudiées par le Comité des chefs d'état-major à sa 376<sup>e</sup> réunion, le 21 janvier 1947, et les participants ont alors convenu d'approuver le plan en principe; cependant, en raison des compressions des effectifs, ils ont décidé de reporter à plus tard la création d'autres postes d'attaché militaire.

Lester Pearson, alors sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères, avait ses propres idées. Comme le gouvernement s'apprêtait à ouvrir des missions diplomatiques en Pologne et en Tchécoslovaquie, il a proposé de

désigner un attaché militaire pour chaque pays et de l'y envoyer en même temps que l'ambassadeur. Il a mis en doute l'utilité d'affecter des attachés militaires en Chine, dans les pays d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud et en Grèce, car il n'y voyait pas un besoin pressant. Pearson a également ajouté que, comme le Canada ouvrirait sans doute très bientôt des missions diplomatiques en Tchécoslovaquie, en Suède, en Pologne, en Yougoslavie, en Italie et en Turquie, il fallait réfléchir à la nécessité d'y envoyer aussi des attachés militaires<sup>13</sup>. En mars 1947, pendant que se poursuivait la discussion sur les meilleurs endroits où affecter des attachés militaires, Pearson a écrit au chef d'état-major de la marine relativement à un entretien qu'il avait eu avec lui au sujet de la nomination d'un attaché naval à Varsovie. « Nous devons absolument éviter de susciter l'impression que nous ouvrons des missions diplomatiques dans divers pays étrangers dans le seul but de recueillir des renseignements. Je vous signale que j'ai donné à entendre au président du Comité du renseignement interarmées qu'il aurait sans doute avantage à réfléchir à l'opportunité de nommer un attaché naval à Stockholm quand y sera créée une mission diplomatique<sup>14</sup>. »

Tandis que le gouvernement canadien continuait à s'interroger sur les meilleurs endroits où mettre sur pied ses missions diplomatiques dans le monde de l'après-guerre, le CRI faisait de son mieux pour se tenir à la page. En juillet 1947, pour faire suite au plan du gouvernement concernant l'ouverture d'ambassades en Pologne, en Suède, en Norvège, au Danemark, en Yougoslavie et en Turquie, le Comité a présenté une nouvelle série de recommandations au Comité des chefs d'état-major :

Qu'un attaché militaire soit affecté à Varsovie : L'Armée polonaise est en train d'être rééquipée avec du matériel soviétique; elle est aussi organisée et entraînée essentiellement selon la formule soviétique. Par ailleurs, de nombreux officiers soviétiques agissent au sein des forces polonaises. Outre que les attachés militaires feraient rapport sur l'armée polonaise même, ils devraient donc pouvoir glaner beaucoup



Les attachés ont souvent l'occasion de passer en revue les forces armées des pays hôtes. Ici, les attachés permettent aux forces turques de monter à bord de la frégate turque TCG FATİH.

MDN; photo : colonel S. Lescaut

d'information sur les méthodes d'entraînement, sur l'organisation et sur l'équipement de l'armée soviétique. Il paraît raisonnable de conclure qu'ils recueilleraient en Pologne plus de renseignement sur celle-ci qu'à Moscou.

Qu'un attaché de l'aviation soit affecté à Stockholm : Comme les règles administratives locales empêchent la nomination de plus qu'un attaché militaire, le Comité estime qu'il faut nommer un attaché de l'aviation pour les raisons énoncées ci-après, bien qu'il sache que l'armée canadienne souhaite vivement étudier les opérations de l'armée suédoise dans les conditions propres à l'Arctique. La Suède possède de vastes installations scientifiques de recherche et de développement et elle met actuellement l'accent sur la physique nucléaire et la recherche en aéronautique. Exception faite de la Grande-Bretagne, de la France et de l'Union soviétique, la Suède possède la force aérienne la plus active qui soit dans toute l'Europe à l'heure actuelle. La présence d'un attaché militaire permettrait d'étudier le fonctionnement de l'aviation suédoise dans des conditions arctiques. Dans sa plus récente évaluation de l'ampleur d'une attaque éventuelle contre l'Amérique du Nord par l'Union soviétique, le CRI conclut que celle-ci choisirait fort probablement de passer par la calotte polaire pour ce faire, d'ici la fin des dix prochaines années. Dans ces circonstances, l'étude des conditions de vol dans le nord de la Suède, lesquelles s'apparenteraient à celles dans lesquelles les forces soviétiques devraient fonctionner, rend d'autant plus importante la nomination d'un attaché de l'aviation.

Bien que nous estimions qu'un attaché naval devrait être nommé en Norvège et au Danemark, nous ne formulons aucune recommandation à cet égard à ce stade-ci, car il est peu probable que la marine dispose d'un candidat dans le prochain avenir.

Qu'un attaché militaire soit nommé en Yougoslavie : Les motifs de cette recommandation sont semblables à ceux invoqués dans le cas de la Pologne.

Qu'un attaché naval soit affecté en Turquie : À l'heure actuelle, la marine turque compte 1 000 officiers et 15 000 matelots, et elle croît rapidement. En outre, la flotte soviétique dans la mer Noire est considérable; d'après sa composition, il semble que l'URSS envisage de s'en servir éventuellement en dehors de la mer Noire. Par conséquent, il importe considérablement de maintenir le statu quo dans les

Dardanelles, d'un point de vue naval. Toutefois, on aura sans doute intérêt à prendre note de la taille relative des trois armées en Turquie : l'armée de terre compte 489 000 hommes, les forces de sécurité, 47 000, l'aviation, 26 000 et la marine, 16 000. Compte tenu de cet état de choses et du fait que la défense de la Turquie et, partant, du pont terrestre stratégique reliant l'Europe et le Proche-Orient, incombe en grande partie à l'armée turque, l'armée canadienne s'intéresse beaucoup à la Turquie. Cependant, la position stratégique de ce pays y justifierait la nomination d'attachés de la marine, de l'armée et de l'aviation, mais vu la taille initiale de la mission diplomatique à Ankara, le nombre d'attachés militaires y serait limité à un seul, au début du moins. Dans les circonstances, le Comité juge qu'un attaché naval devrait être affecté à Ankara, bien qu'il soit conscient du fait que les deux autres armées ont des priorités d'égale importance<sup>15</sup>.

Pour faire suite à ces recommandations, le gouvernement du Canada a créé plusieurs postes d'attaché militaire en Europe de l'Est et a vite eu une meilleure idée du travail effectué et de son utilité globale. En effet, en avril 1950, Brooke Claxton, alors ministre de la Défense nationale, a envoyé une nouvelle liste de recommandations au Comité du Cabinet pour la Défense. Il lui demandait notamment d'approuver un certain nombre de changements quant aux lieux d'affectation des attachés militaires, car il était de plus en plus clair à ses yeux que le Canada devait enrichir ses connaissances sur l'Union soviétique et sur ses pays satellites. En outre, il soulignait la nécessité de fournir aux alliés « [...] de l'information d'origine canadienne de manière à pouvoir procéder à des échanges », tout en acquérant aussi les moyens « d'évaluer de façon indépendante la validité du renseignement américain et britannique »<sup>16</sup>. Les recommandations du ministre au sujet des lieux d'emploi futurs des attachés militaires reposaient sur une évaluation faite par les forces armées et axée sur l'importance d'avoir de tels attachés en Union soviétique et chez ses alliés :



On demande fréquemment aux attachés de prendre part à diverses cérémonies. Ici, l'ancien attaché militaire de la France, le colonel Christian Rousseau, dépose une couronne à la crête de Vimy.

Photo du MDN

### L'Union soviétique

Il est vrai que la quantité d'information transmise par l'attaché militaire présent à Moscou est minime. Cependant, comme le volume global d'information accessible est comparativement maigre, ce que l'on obtient de cette source est considérable, relativement parlant. En outre, l'attaché militaire à Moscou fait partie de l'équipe du Royaume-Uni et des États-Unis, et ces deux pays contribuent au bassin d'informations conjoint et y puisent. Comme le nombre d'attachés militaires que ces autres pays peuvent avoir à Moscou est toujours limité, la présence d'un attaché canadien importe davantage que ce ne serait le cas autrement. L'information recueillie résulte d'habitude d'observations personnelles, y compris des photos prises le jour du 1<sup>er</sup> mai et pendant d'autres défilés. Il importe donc particulièrement que chaque armée ait son propre représentant à Moscou, car l'aviation ne peut pas faire des observations satisfaisantes pour l'armée et vice-versa. Par conséquent, le Comité propose d'affecter un attaché militaire à Moscou en plus de l'actuel attaché de l'aviation.

### La Pologne

La Pologne est importante, et ce, pour les raisons suivantes : elle se trouve stratégiquement sur la principale voie d'approche militaire menant à l'Europe occidentale et elle fait face au sud de la Suède située de l'autre côté de la Baltique. Un changement fondamental d'attitude de la part de l'URSS ou un accroissement considérable de ses forces dans cette zone pourrait donc revêtir une importance énorme. Les déplacements sont moins restreints en Pologne qu'en URSS, de sorte que les attachés militaires peuvent circuler dans le pays et observer l'armée soviétique ainsi que l'armée et l'aviation polonaises. Aucun autre pays satellite ne possède une aviation aussi forte que celle de la Pologne. L'aviation a des capacités de combat actuelles minimales, mais elle entretient des liens très étroits avec l'aviation soviétique, et son organisation, ses doctrines tactiques et son équipement sont fondés sur le modèle appliqué par l'URSS. L'attaché militaire du Canada en Pologne a réussi à recueillir sur l'armée soviétique du renseignement utile des points de vue du R.-U., des É.-U. et du Canada, et l'armée juge que le poste lui est précieux. Le Comité estime que l'importance de la Pologne y justifie l'ajout d'un attaché de l'aviation et qu'une telle affectation permettrait d'accroître sensiblement la quantité de renseignement recueilli dans ce pays.

### La Tchécoslovaquie

Sur le plan technique, la Tchécoslovaquie est, de tous les alliés de l'URSS, celui qui est le plus avancé. L'organisation de ses forces, l'ampleur du contrôle soviétique et la distribution de ses armes sont autant de facteurs importants. L'attaché militaire y étant affecté a fourni du renseignement utile sur la Tchécoslovaquie, mais aussi une grande quantité de données de renseignement sur d'autres pays satellites et sur l'URSS même. Les mesures de sécurité y sont moins efficaces que dans la plupart des pays dominés par les Soviétiques, ce qui crée d'autres sources d'information; en outre, les déplacements n'y sont relativement pas très restreints. L'attaché de l'aviation a en général fourni une quantité considérable d'information de haute qualité et fort nombreuse. Le Comité estime que le poste établi en Tchécoslovaquie est suffisamment important et utile pour justifier l'affectation là-bas d'un attaché militaire adjoint en plus de l'attaché de l'aviation actuel<sup>17</sup>.



Archives de la revue Legion.

Le général Jean Victor Allard, qui a été attaché militaire du Canada à Moscou de 1946 à 1948, alors qu'il était brigadier-général.

### Les Affaires étrangères ont des doutes quant à la nécessité des attachés militaires

Quand il s'est agi d'envoyer encore plus d'attachés militaires en Union soviétique, les Affaires étrangères ont exprimé beaucoup de scepticisme. Pearson n'était pas tout à fait sûr que le brigadier-général Jean Allard, attaché militaire à Moscou de 1946 à 1948, avait fourni quoi que ce soit de valable<sup>18</sup>. J.W. Holmes, chargé d'affaires à Moscou, éprouvait lui aussi « [...] des doutes sérieux sur l'à-propos d'avoir un attaché militaire quelconque à Moscou. Dans le passé, l'attaché militaire n'a pas eu grand-chose à faire; ne risque-t-il pas maintenant de recourir à des méthodes susceptibles de compromettre son gouvernement? »<sup>19</sup>. L.D. Wilgress, ancien ambassadeur à Moscou, en a lui aussi profité, au début de 1948, pour dénigrer l'utilité des attachés militaires à Moscou. Dans une lettre adressée à Escott Reid, au ministère des Affaires étrangères, il écrivait ceci : « [...] non seulement il est inutile d'avoir des attachés militaires à Moscou, car ils n'ont rien à faire, mais c'est aussi carrément dangereux, et les chances sont énormes que, tôt ou tard, nous soyons impliqués dans un incident international quelconque »<sup>20</sup>. « Tel est particulièrement le cas », poursuivait-il :

... parce que le ministère de la Défense refuse obstinément de croire nos représentants, qui connaissent vraiment la Russie, et parce qu'il prétend que, s'il envoie l'homme qu'il faut, celui-ci saura s'occuper à Moscou. Cela signifie qu'il existe un grave danger, soit que, tôt ou tard, il fasse quelque chose qui nous attirera des

ennuis. Enfin, et ce n'est pas un détail insignifiant, la présence d'attachés militaires qui sont là à ne rien faire nuit considérablement au moral de notre personnel à Moscou. J'ai pensé qu'il était de mon devoir de vous avertir, de manière que l'on puisse peut-être, avant le départ de ces hommes pour Moscou, les mettre en garde contre toute action de leur part qui pourrait entraîner un incident international. De la sorte, au moins, on ne pourra pas accuser notre ministère de ne pas avoir vu les risques qu'il y avait à envoyer à Moscou des hommes qui, à mes yeux, ne sont ni plus ni moins que de pauvres naïfs.<sup>21</sup> »

Les propos de l'ancien ambassadeur étaient très durs, mais la valeur des attachés militaires a grandi au cours des dix années suivantes, de sorte qu'en juin 1959, le sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères a écrit au général Foulkes pour lui demander de redéployer les attachés militaires de manière à en affecter un à la Nouvelle-Delhi et un autre à Karachi avec une double accréditation à Téhéran. On avait constaté que l'importance stratégique de l'Inde, du Pakistan et de l'Iran croissait sans cesse et que les appareils militaires en Inde et au Pakistan étaient désormais des acteurs politiques dignes de ce nom. On s'inquiétait aussi de l'influence grandissante de l'Union soviétique et surtout de ses ventes d'armes à l'Inde. Essayant de convaincre Foulkes soit de redéployer les attachés militaires, soit d'en ajouter deux à l'effectif, le sous-secrétaire a écrit ce qui suit :

Par suite des changements politiques qui se sont opérés au Pakistan l'automne dernier, le pays est maintenant dirigé par un gouvernement militaire bienveillant. Les opinions que les officiers militaires pakistanais ont sur la façon de gouverner le pays influent beaucoup sur la formulation de la politique pakistanaise. La présence d'un attaché militaire canadien au Pakistan améliorerait considérablement nos rapports avec les officiers de ce pays.

L'influence du Comité indien des chefs d'état-major sur la politique gouvernementale de l'Inde grandit, notamment en ce qui concerne l'élaboration de la politique financière dans la mesure où elle se rapporte aux dépenses faites à l'étranger aux fins de la défense. Comme vous le savez, ces dépenses sont considérables. La présence d'un attaché militaire à la Nouvelle-Delhi rendrait possible l'établissement de rapports étroits avec les officiers indiens.

L'URSS essaie d'inciter l'Inde à consacrer une bonne partie de son budget militaire à l'achat d'équipement soviétique. Si ce stratagème réussit, il facilitera grandement la propagation de l'influence soviétique en Inde. Les officiers indiens

seraient de plus en plus soustraits à l'influence occidentale. Ce serait là un revers énorme pour les pays non communistes et l'Occident en général.

L'Inde considère le Canada comme étant un de ses amis les plus proches dans le Commonwealth et en Occident. La politique du gouvernement canadien, qui a été conçue pour renforcer cette attitude, est minée dans les milieux militaires indiens par l'absence d'un attaché militaire canadien<sup>22</sup>.

Pour conclure ses propos, le sous-secrétaire d'État a exhorté Foulkes à étudier sérieusement la demande portant sur l'ajout de deux attachés militaires. « Je ne voudrais pas voir la proposition rejetée de nouveau à cause d'un refus d'envisager un accroissement de l'effectif<sup>23</sup>. »

## Conclusions

Foulkes et, à n'en pas douter, ses chefs d'état-major d'armée se faisaient tirer l'oreille pour envoyer d'autres attachés militaires outre-mer, mais certaines autorités dans l'appareil militaire souhaitaient aller de l'avant. Au début de 1961, par exemple, un sous-comité du Comité des vice-chefs d'état-major a rédigé un rapport sur le soutien que les attachés militaires pouvaient fournir au gouvernement pour accroître les ventes d'armes. La discussion était axée sur une note de service reçue du sous-ministre qui demandait au comité d'envisager la participation des attachés militaires à des « échanges périodiques d'information sur la possibilité de vendre des équipements » avec les agents de la production de défense<sup>24</sup>. Cependant, l'armée canadienne avait déjà ordonné à ses attachés de faire de leur mieux pour soutenir les ventes d'armes. En fait, elle leur avait dit qu'ils étaient « on ne peut mieux placés pour favoriser la réalisation des objectifs de ce programme dans leur pays d'accréditation et qu'ils devaient appuyer le délégué commercial du Canada avec enthousiasme »<sup>25</sup>.



Des soldats de l'Azerbaïdjan suivent une instruction de base en communications avant leur déploiement en Afghanistan.

MDN; photo : colonel C. Killford

Aux yeux des Affaires étrangères, l'affectation d'attachés militaires, les offres d'aide militaire et les ventes d'armes équivalaient, dans l'après-guerre, à des moyens d'accroître le prestige du Canada sur la scène internationale. Cependant, si les Affaires étrangères avaient sans doute reconnu la nécessité grandissante des attachés militaires, les autorités militaires, elles, croyaient qu'il importait davantage de respecter les engagements pris envers l'OTAN et, plus tard, le NORAD. Pour la Défense, l'envoi d'un colonel outre-mer était quelque chose de coûteux à une époque où les budgets militaires étaient contrôlés de plus près. Néanmoins, en 1965, malgré les querelles interministérielles, des postes d'attaché militaire (sauf à Londres et à Washington) avaient été créés en Belgique, en Tchécoslovaquie, en Égypte, en France, au Ghana, en Allemagne, en Inde, en Italie, au Japon, aux Pays-Bas, en Norvège, au Pakistan, en Pologne, en Suède, en Turquie, en Union soviétique et en Yougoslavie<sup>26</sup>. Environ 45 ans plus tard, la plupart de ces postes existent toujours, tandis que certains ont été déménagés ailleurs pour diverses raisons. Aspect plus important, de nouveaux postes ont été établis, notamment en Asie et dans les Amériques, les gouvernements canadiens successifs ayant adapté leur politique à l'évolution du contexte stratégique.

Aujourd'hui, les attachés de défense, tout comme leurs prédécesseurs, sont des personnes très versées dans les affaires militaires, nationales et internationales. Ils sont de service 24 heures sur 24 et, avec leur conjoint(e), ils ont une vie sociale très exigeante, car il leur incombe de représenter le Canada dans de nombreux contextes publics. Outre qu'ils constituent un atout stratégique clé pour les Forces canadiennes, nos attachés militaires procurent en temps opportun aux décideurs à Ottawa de précieux renseignements sur l'actualité et les dossiers à long terme dans leur(s) pays d'accréditation. Dans le contexte stratégique actuel, leur présence sur le terrain dans des endroits tels que Beyrouth, l'Égypte, la Libye, le Mali et la Turquie s'est avérée fort utile lorsqu'il s'est agi pour le Canada de faire face aux fréquentes crises internationales. Il n'y a pas à douter que ceux qui ont rédigé les attributions originales des attachés militaires du Canada en 1946 constateraient avec satisfaction à quel point le programme a progressé au cours des années.



## NOTES

(Toutes les sources qui étaient classifiées ne le sont plus. – Rédacteur en chef)

- Les 30 attachés, qui sont principalement des colonels, couvrent 132 pays en tout. Ils ont l'appui de sergents (adjoints administratifs) et, parfois, d'un officier adjoint. De nombreux pays ont utilisé des attachés militaires bien avant la création du programme canadien. Par exemple, Moustafa Kemal Atatürk a été nommé attaché militaire de la Turquie en Bulgarie en 1913.
- J. Mackay Hitsman et Desmond Morton, « Canada's First Military Attaché: Capt. H.C. Thacker in the Russo-Japanese War », *Military Affairs*, volume 34, numéro 3, octobre 1970, p. 82. Thacker, qui était officier d'artillerie, a gravi les échelons pour finalement devenir chef d'état-major général, poste qu'il a occupé du 1<sup>er</sup> juin 1927 au 31 décembre 1928.
- Canada, MAECI, mémorandum, « Le secrétaire, le Comité interforce des renseignements au secrétaire, le Comité des chefs d'état-major », 14 décembre 1946, p. 1. Documents relatifs aux relations extérieures du Canada (DRREC), vol. 12 – 11, chapitre I (DEA/50037-40, secret), Conduite des relations extérieures, première partie – Administration, section B – Attachés militaires.
- Ibid. p. 1.
- Ibid.
- Ibid.
- Comme ce rapport date de la fin de 1946, je suppose que l'attaché en Chine y a été affecté en 1946 pour appuyer le gouvernement de la Chine nationaliste à laquelle le Canada fournissait de grandes quantités de matériel militaire. Afin d'en savoir plus sur les ventes d'armes du Canada et l'aide militaire qu'il a fournie pendant cette période, voir C.R. Kilford, *L'autre guerre froide : l'assistance militaire du Canada au monde en développement entre 1945 et 1975*, Kingston, Presses de l'Académie canadienne de la Défense, 2010.
- Canada, MAECI, mémorandum, « Le secrétaire, le Comité interforce des renseignements au secrétaire, le Comité des chefs d'état-major », 14 décembre 1946, p. 1. Documents relatifs aux relations extérieures du Canada (DRREC), vol. 12 – 11, chapitre I (DEA/50037-40, secret), Conduite des relations extérieures, première partie – Administration, section B – Attachés militaires.
- Canada, MAECI, mémorandum, « Le sous-secrétaire d'État par intérim aux Affaires extérieures au sous-ministre de la Défense nationale (Armée) », 14 mai 1946, p. 1. DRREC, vol. 12 – 8, chapitre I (DEA/50037-40, confidentiel), Conduite des relations extérieures, première partie – Administration, section B – Attachés militaires.
- Ibid., p. 1.
- Canada, MAECI, Despach, « Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures au chargé d'affaires en Chine », 30 octobre 1946, p. 1. DRREC, vol. 12 – 9, chapitre I (DEA/50037-F-40, secret), Conduite des relations extérieures, première partie – Administration, section B – Attachés militaires.
- Ibid., p. 1.
- Canada, MAECI, mémorandum, « Le secrétaire du Comité des chefs d'état-major au secrétaire du Comité mixte du renseignement », 25 janvier 1947, p. 1. DRREC, vol. 13 – 5, chapitre I (DEA/50037-40, secret), Conduite des relations extérieures, première partie – Administration, section B – Attachés militaires.
- Canada, MAECI, mémorandum, « Le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures au chef d'état-major de la Marine », 7 mars 1947, p. 1. DRREC, vol. 13 – 7, chapitre I (DEA-50037-40-1, secret), Conduite des relations extérieures, première partie – Administration, section B – Attachés militaires.
- Canada, MAECI, mémorandum, « Le président du sous-comité du Comité mixte du renseignement au président du Comité mixte du renseignement », 3 juillet 1947, p. 1. DRREC, vol. 13 – 8, chapitre I (DEA/50037-40-1, secret), Conduite des relations extérieures, première partie – Administration, section B – Attachés militaires.
- Canada, MAECI, mémorandum, « Note du ministre de la Défense nationale pour le Comité du Cabinet sur la défense », 21 avril 1950, p. 1. DRREC, vol. 16 – 9, chapitre I (PCO, Cabinet Document D246, secret), Conduite des relations extérieures, 2<sup>e</sup> partie – Attachés services.
- Ibid., Annexe A, 21 avril 1950, Service Attaché Requirements.
- Canada, MAECI, « Extrait du procès-verbal de la réunion du Comité des chefs d'état-major », 1948, p. 1. DRREC, vol. 14 – 8, chapitre I (DEA/226 (S), top secret), Conduite des relations extérieures, 2<sup>e</sup> partie – Administration, section B – Attachés services en Union soviétique.
- Le brigadier-général Allard est plus tard devenu chef d'état-major de la Défense en 1966 et il a occupé ce poste jusqu'en 1969.
- Canada, MAECI, lettre, « Le chargé d'affaires en Union soviétique au sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures », 18 mars 1948, p. 1. DRREC, vol. 14 – 12, chapitre I (DEA/291 (S), secret), Conduite des relations extérieures, 2<sup>e</sup> partie – Administration, section B – Attachés services en Union soviétique.
- Canada, MAECI, lettre, « Le délégué au Comité préparatoire de l'Organisation internationale des réfugiés au sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures », avril 1948, p. 1. DRREC, vol. 14 – 13, chapitre I (C.H./vol. 207), Conduite des relations extérieures, 2<sup>e</sup> partie – Administration, section B – Attachés services en Union soviétique.
- Ibid., p. 1.
- Canada, MDN, Lettre, « Under-Secretary of State for External Affairs to the Chairman, Chiefs of Staff », 24 juin 1959, Ottawa, MDN, DHP, Casier 209, Dossier 425, Attachés militaires, 2-4. Le Comité des chefs d'état-major avait étudié une demande formulée en janvier 1959 par les Affaires étrangères qui souhaitaient alors affecter un attaché militaire à la Nouvelle-Delhi et un autre à Karachi, mais il l'avait rejeté.
- Ibid., p. 4.
- Canada, MDN, « 54<sup>th</sup> Meeting of the Vice Chiefs of Staff Committee », 23 mai 1961, p. 2 (Ottawa, MDN, DHP, Série V : Comité des vice-chefs d'état-major, Casier 26, Dossier 8).
- Ibid., p. 2.
- En ce qui concerne ces postes, le général Foulkes a écrit en 1958 que chacun avait été catégorisé comme étant soit un poste de renseignement, soit un poste de représentation. Dans cette dernière catégorie figuraient ceux qui avaient été créés en Belgique, en France, en Italie et aux Pays-Bas. Cependant, il a effectivement admis que, même dans ces pays, les attachés militaires pouvaient recueillir du renseignement utile. Voir Canada, MDN, Lettre, « Chairman, Chiefs of Staff to the Minister of National Defence », 8 décembre 1958 (Ottawa, MDN, DHP, Casier 208, Dossier 424, Attachés militaires, p. 1).